Mise en œuvre du projet de loi 76 sur la nouvelle gouvernance du transport collectif métropolitain

Paul Côté Président du Comité de transition 19 septembre 2016



Problématique et enjeux

Multiplicité des intervenants

- 16 autorités organisatrices de TC dans la région de Montréal
- 13 organismes de transport adapté
- 83 municipalités
 - ✓ Entrave la bonne planification, le bon fonctionnement des opérations et la prise de décision
 - ✓ Conduit à l'absence de vision métropolitaine
 - ✓ Retarde certains projets d'investissement
 - ✓ Engendre des problèmes d'intégration ou de coordination des services (535 titres tarifaires)
 - √ Également : impasse financière du modèle actuel



Solution proposée

En bref...

- Modifier l'organisation et la gouvernance du transport collectif
- Opter pour une meilleure intégration des compétences (TC, TA, covoiturage, RAM) et répartition des responsabilités et contractualisation des services
- Réduire le nombre d'intervenants (16 à 5) et les chevauchements, clarifier les responsabilités entre les décideurs politiques, les planificateurs et les transporteurs
- Abolir l'AMT et les CIT, affecter les employés à l'ARTM ou au RTM et y transférer les actifs et les passifs
- L'ARTM et le RTM relèveront de la CMM
- Modifier le rôle des trois sociétés de transport en commun

La solution proposée s'inspire des meilleures pratiques et des leçons apprises au Canada et ailleurs dans le monde



Les changements

Un seul plan stratégique

- Élaboré par l'Autorité. Tient compte du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM et des orientations gouvernementales en aménagement du territoire : transport collectif et mobilité durable.
- La CMM approuvera le Plan stratégique de l'ARTM
- Une vision sur 10 ans : objectifs, interventions, résultats attendus
- Un programme d'immobilisations sur 10 ans qui découle du Plan stratégique, incluant un plan de maintien des actifs
- Des modalités de financement des dépenses d'immobilisation et d'exploitation de chacune des interventions
- Un mécanisme de suivi et des indicateurs de performance pour mesurer l'atteinte des résultats
- Une nouvelle approche vers un changement fondamental dans la planification qui répond à l'une des principales critiques du Vérificateur général



Les changements

L'intégration des services

L'ARTM peut établir des services qui desservent plus d'un territoire

Le RTM remplace les CIT pour la desserte du territoire des couronnes

• Le RTM aura le choix d'exploiter ses services en régie ou de donner des contrats à des transporteurs privés

La politique de financement

- La Loi 76 oblige l'Autorité à se doter d'une politique de financement
- L'ARTM l'élabore, l'adopte, et la CMM l'approuve. L'ARTM est autonome dans l'adoption de son budget et la tarification des services

Le Réseau artériel métropolitain (RAM)

 La compétence est accordée à l'ARTM qui doit définir le RAM et prescrire des normes minimales de gestion et des normes relatives à l'harmonisation des règles de signalisation / contrôle de la circulation



COMPOSITION

MEMBRES

PAUL CÔTÉ Président

CÉLINE DESMARTEAU Membre

GINETTE SYLVAIN Membre

MASSIMO IEZZONI Membre

JOCELYN LECLERC

Membre

PERSONNEL

DANIEL BERGERON
Adjoint au président

MARC CHARTRAND
Expert-comptable

MARC LABELLE
Conseiller en communications

CATHYA BOIVIN
Adjointe de direction



PRINCIPES DIRECTEURS

LE BUT ULTIME: la performance du transport en commun métropolitain

• Les décisions sont entièrement orientées vers l'amélioration du transport en commun métropolitain et la satisfaction des usagers

LES VALEURS : Intégrité, honnêteté, respect

- La définition et la mise en place des organisations et des processus sont marquées par la recherche du bien commun, en toute bonne foi
- L'objectivité et la neutralité sont des incontournables

L'APPROCHE: Une transition transparente

- Nous agissons de manière transparente dans nos actions et nos décisions. Nous respectons l'aspect confidentiel et sensible des données de notre travail
- Consultation, coopération, concertation et consensus

CHAQUE PERSONNE mérite un traitement équitable

 Chaque personne sera traitée de façon juste et selon son mérite et ses compétences et une attention particulière sera accordée aux aspirations professionnelles des employés

RESPONSABILITÉS

- 1. Établir le profil de compétence des membres indépendants des CA de l'ARTM et du RTM
- 2. Mettre en place les nouveaux organismes (ARTM et le RTM)
- 3. Dresser la politique de financement de l'Autorité, notamment les modalités de la contractualisation des services
- 4. Dresser les premiers budgets de l'ARTM et du RTM
- 5. Assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes
- Intégrer les employés des organismes actuels aux sein des nouveaux organismes

CHANTIERS

- 1. Gouvernance et organisation Massimo lezzoni et Jocelyn Leclerc
- 2. Budget et transfert d'actifs et de passifs Ginette Sylvain
- 3. Politique de financement et contractualisation Céline Desmarteau
- 4. Cadre tarifaire
 Daniel Bergeron
- Intégration des réseaux
 ✓ REM
 Paul Côté

QUELQUES LIVRABLES

COMITÉ DE TRANSITION

- Nomination des membres
- Fonctionnement du Comité
 - Règles administratives, code d'éthique, budget, etc.
- Conseils d'administration
 - Processus de nomination
 - Entrée en fonction des CA
- Adoption du cadre tarifaire 2017 (CA ARTM)
- Structure des nouvelles organisations (ARTM et RTM)
- Transfert des ressources vers les nouvelles organisations
- Transfert des actifs et des passifs
- Adoption de la première politique de financement (Conseil de la CMM)
- Entrée en fonction des entités 1^{er} avril 2017
- Rapport du Comité

LIVRABLES ADDITIONNELS

RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN

Évaluation et gestion des impacts sur l'AMT

- Centre d'entretien Pointe-St-Charles
- Tunnel Mont-Royal
- Ligne Deux-Montagnes
- Ligne Mascouche

Évaluation et gestion des impacts métropolitains

- Intégration des réseaux
- Intégration tarifaire et financière
- Estimation d'achalandage

SYNTHÈSE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE

Les compétences sur les modes collectifs et actifs sont intégrées

Service de TC, transport actif, covoiturage, transport adapté, programme de mobilité durable entreprise & institution, réseau artériel métropolitain

Rôle de l'État

- Orientations gouvernementales
 - Obligation de conformité du PSD et du Programme d'immobilisations aux orientations énoncées
- Établissement du cadre institutionnel et financier (cadre légal)
- Nomme 7 (indépendants) des membres du CA de l'ARTM
- · Soutien financier aide gouvernementale

La CMM Niveau Gouvernance métropolitaine Nomme 8 membres, dont au moins 3 indépendants, du CA de l'ARTM. politique Établit les orientations métropolitaines, procède aux approbations, etc. Niveau **L'ARTM** stratégique CA mixte nommé par gouvernement (7) et CMM (8). Planifie, finance, organise les services en contractualisant avec les exploitants, etc.. Niveau Le Réseau de La Société de La Société de Le Réseau de transport opérationnel transport de Longueuil métropolitain (RTM) transport de Montréal transport de Laval

Répartition des responsabilités : nouvelle gouvernance

Rôle de l'État Élaboration et adoption des orientations gouvernementales, des objectifs nationaux ainsi que du cadre institutionnel et financier (cadre légal)

Vérification de la conformité du PSD aux orientations gouvernementales, intégration des programmes d'immobilisations au PQI gouvernemental

Soutien financier – programmes d'aide gouvernementale

Gouvernement / MTMDET

Gouvernance métropolitaine

Approbation du Plan stratégique de développement du TC et des programmes d'immobilisations (PI)

Nomination du CA de l'Autorité

Approbation de la politique de financement (contributions municipales, des usagers, sources de financement, etc.)

Élaboration et mise en œuvre du PSD, du PI et de la politique de financement

Adoption et mise en œuvre de la politique tarifaire

Adoption et mise en œuvre de la politique de service (objectifs et normes de services)

Promotion, mise en marché et information clientèle

Billetteries et ventes de titres

Prestation de services, construction et entretien des équipements et infrastructures

Gouvernement

CMM

Autorité

Exploitants

Comité de transition Québec • •

Palier stratégique

Palier opérationne

Merci!